

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/172

Objet : Livraison de béton par camion toupie

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 13/08/2024 par M. BEDOUT Bastien en vue d'occuper le domaine public au droit du 23 rue des Cordeliers, afin de stationner un camion toupie dans le cadre d'une livraison de béton le 20/08/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : M.BEDOUT Bastien est autorisé à occuper le domaine public au droit du 23 rue des Cordeliers, afin de stationner un camion toupie dans le cadre d'une livraison de béton le 20/08/2024.

Article 2 : Durant la livraison, la circulation des véhicules sera interrompue rue des Cordeliers section comprise entre la place Mahomme et la rue Maurice Poncelet.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 8 août 2024

P/o

Le Maire
Barbara NETO



Robert CANAZZOLA
Adjoint